

L'ASSOCIATION JUSTICE ET VILLE : UN RÔLE D'INTERFACE

1er décembre 2001



L'association Justice et Ville : un rôle d'interface entre l'institution judiciaire et la politique de la ville

La création de cette association est fortement liée à la journée portes ouvertes du tribunal de grande instance de Créteil, destinée aux jeunes du Val-de-Marne, qui s'est déroulée en mai 1991. Les actions engagées pour préparer cette journée ont été mobilisatrices et ont révélé un réel besoin de connaissance du droit. Les participants ont donc manifesté leur volonté de poursuivre cette action ponctuelle. Le sous-préfet ville et les deux chefs de juridiction se sont saisis de cette impulsion pour créer une association. Ainsi est née Justice et Ville en décembre 1991.

Cette association, subventionnée en majeure partie par la politique de la ville, par la ville de Créteil et le Conseil général, a pour but d'assurer un rôle d'interface entre l'institution judiciaire et la politique de la ville. Les statuts définissent les trois objectifs de l'association : « réaffirmer le droit dans la cité et les droits des citoyens, mieux articuler politique de la justice et politiques administratives, adapter les réponses de la justice pour plus d'efficacité ». Pour atteindre ces objectifs, l'association agit essentiellement dans le domaine de la formation (elle a obtenu l'agrément en tant qu'organisme de formation) et de l'information, elle tente de faire en sorte que la justice, le travail social et l'école ne soient plus des mondes étrangers les uns aux autres. Deux salariés coordonnent ce travail : une chargée de mission et un animateur sous statut emploi-jeune chargé de l'information sur l'organisation judiciaire.

Les actions en direction de l'univers scolaire

L'objectif de ces actions est que les enseignants et les élèves aient accès au droit.

Dans un premier temps, l'association a collaboré avec l'éducation nationale afin d'organiser des sessions d'informations judiciaires destinées aux enseignants et aux chefs d'établissements. Durant trois ans, des magistrats, des représentants de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) sont venus présenter l'organisation judiciaire, le cadre d'intervention de tous ceux qui peuvent se trouver sur le parcours de l'enfant (juge pour enfants, parquet des mineurs...) et les relations qu'ils peuvent avoir avec l'éducation nationale. Au-delà, il s'agissait également d'informer les enseignants sur la règle de droit au sein des établissements scolaires : par exemple, la fouille des cartables et la punition collective sont interdites. Une anthropologue est aussi intervenue pour sensibiliser les enseignants aux cultures familiales étrangères afin qu'ils puissent mieux comprendre les difficultés qu'ils rencontrent dans leur classe. Ces formations ont touché 600 personnels de l'éducation nationale dont ceux des établissements en zone d'éducation prioritaire (ZEP) de l'époque. Par ailleurs, l'association a également mené un cycle de formation destiné aux conseillers principaux d'éducation.

Créée en 1991, l'association Justice et Ville a pour mission de coordonner et promouvoir des actions de l'institution judiciaire dans le cadre de la politique de la ville ainsi que d'initier toutes actions susceptibles de mieux ancrer l'institution judiciaire dans son environnement, le département du Val-de-Marne.

• **Emplacement** : Accueil > Publications et Ressources > Les fiches d'expérience >

• **Adresse de cet article** :

<https://www.professionbanlieue.org/L-association-Justice-et-Ville-un-role-d-interface>